26 OCTOBRE 2022

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

# PROJET DE MODIFICATION DU FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION EN SIERRA LEONE (ESPIG)

| Référence | Décision |
|---|---|
| **BOD/AV/2022/10-01** | **Projet de modification du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation en Sierra Leone (ESPIG) :**<br>Le Conseil d'administration:<br>1. Notant que les cibles de trois des quatre indicateurs pour la part variable de l'ESPIG de la Sierra Leone ont été atteintes, et que les retards de construction ont empêché d'atteindre celles visées pour le quatrième indicateur (équité) ;<br>2. Approuve le projet de modification substantielle tel qu'il figure à l'annexe 1 du document BOD/AV/2022/10/DOC 01, qui prévoit une prolongation de huit mois du délai prévu. |